



Formation équipier de première intervention (EPI)

Objectif général : La formation d'équipier de première intervention a pour but de préparer les participants à réagir efficacement en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence. Elle vise à leur enseigner les techniques de prévention, d'alerte et d'intervention initiale ainsi que l'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie. Les participants apprennent également à évaluer les risques et à adopter des comportements sécuritaires pour protéger les personnes et les biens. Cette formation est essentielle pour garantir la sécurité dans les lieux de travail et les espaces publics.

➤ LA THEORIE :

- Le système feu
- Les différents modes d'extinction et le fonctionnement d'un extincteur à eau, à poudre ou CO2
- Les risques d'incendie dans l'entreprise
- La conduite à tenir en cas de sinistre suivant les particularités de l'entreprise
- La conduite à tenir en cas de brûlure, basée sur les recommandations de l'INRS pour le SST.
- Connaissance des procédures d'évacuation : Comprendre les plans d'évacuation et les itinéraires de sortie
- Le rôle d'un guide-file et d'un serre-file
- Gestion des foules : Apprendre à gérer les comportements des personnes lors d'une évacuation afin d'éviter la panique
- Assistance aux personnes vulnérables : Savoir comment aider les personnes ayant des besoins spécifiques, tels les personnes handicapées ou les enfants

➤ LA PRATIQUE :

- Savoir utiliser un extincteur à eau, à poudre ou à CO2. L'utilisation de celui-ci est réalisée sur un générateur de flammes
- Savoir repérer collectivement les moyens de lutte contre l'incendie (les extincteurs, l'alarme, les exutoires de fumée, les portes coupe-feu, les sorties d'évacuations) ainsi que les zones à risque

➤ L'EVALUATION A VISEE FORMATIVE :

- Mise en œuvre d'extincteurs sur le générateur de flamme
- QCM d'évaluations des acquis et questionnaire de satisfaction

➤ QUALIFICATION DELIVREE :

Une attestation individuelle de formation incendie ainsi qu'un aide-mémoire sont donnés à chaque stagiaire

Conditions :

- Accessible à tout salarié
- Être majeur
- Compréhension du français

Public :

- Accessible à tous les salariés du secteur privé ou du secteur public
- Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous en informer afin d'adapter si besoin les modalités pédagogiques

Outils pédagogiques :

- Pratique : Générateur de flammes – extincteurs – simulation huile de friture – chariot d'appel
- Théorique : vidéoprojecteur – livret stagiaire – divers matériels en lien avec l'incendie - procédure de l'entreprise

Durée :

3 heures (le temps varie en fonction des attentes et besoins du client)

Effectif : Groupe de 10 stagiaires maximum

Lieu : Intra entreprise

Date : A convenir avec l'entreprise

Formateur : Aymric Knemp ou minimum sapeur-pompier

Réglementation :

Code du travail article R.4227-28 et R.4227-39

Prix : A définir selon le nombre de sessions

Devis sur contact@prevalsace.fr



Apprendre pour comprendre, comprendre pour agir, agir pour sauver

